

Inter-Parliamentary Union



United Nations Development Programme



Promouvoir des parlements inclusifs :

**Représentation des minorités et des
peuples autochtones au Parlement**

Questionnaire

**Part A:
Questionnaire à l'intention des parlements**

Note d'information

Présentation

Le présent questionnaire fait partie d'une enquête sur la représentation des minorités et des peuples autochtones.

Le but de cette enquête est de recueillir des informations quantitatives et qualitatives sur la façon dont les membres des minorités et peuples autochtones accèdent au Parlement et sont intégrés dans les travaux parlementaires. Les informations recueillies seront analysées afin de dresser un tableau détaillé du Parlement en tant qu'institution ouverte à la diversité sociale de la population. Les réponses seront introduites dans une base de données en ligne accessible au public.

Vous êtes invité(e) à remplir le questionnaire pour votre parlement. Un questionnaire différent est adressé aux groupes parlementaires (partie B) et un autre aux parlementaires à ~~ca~~^{ca} individuel (partie C).

Dans les parlements bicaméraux un questionnaire séparé est à remplir par chacune des chambres.

Comment répondre à l'enquête

1. Format électronique (à privilégier)

- Téléchargez le questionnaire à l'adresse <http://www.ipu.org/minorities-f>. Le questionnaire est disponible en format PDF, en anglais, français et espagnol. Vous pouvez sauvegarder vos réponses dans le fichier PDF puis reprendre le questionnaire ensuite. Lorsque vous aurez terminé, cliquez sur le bouton " Envoyer le questionnaire à l'UIP " situé en fin de questionnaire. Un message électronique est alors créé avec un fichier joint contenant vos réponses. Vous pouvez aussi envoyer le fichier PDF par courriel à l'adresse postbox@mail.ipu.org.
- Le logiciel Adobe Reader (précédemment Acrobat Reader) est nécessaire pour visualiser et remplir le questionnaire. Ce logiciel est déjà installé sur des millions d'ordinateurs dans le monde mais vous pouvez, si nécessaire, le télécharger gratuitement sur le site web d'Adobe à l'adresse <http://www.adobe.com/products/acrobat/readstep2.html>. Si vous disposez d'une ancienne version d'Adobe Reader, vous devrez peut-être l'actualiser.

2. Copie papier

- Si vous n'avez pas la possibilité de remplir le questionnaire électroniquement, vous pouvez le faire sur une copie papier puis l'envoyer par fax, par la poste, ou encore le scanner et l'envoyer par courriel à l'UIP

Union interparlementaire
5 chemin du Pommier
1218 Grand-Saconnex
Genève
Suisse

Téléphone: +41 22 919 41 50
Fax: +41 22 919 41 60
E-mail: postbox@mail.ipu.org
Site web: <http://www.ipu.org>

Date limite d'envoi

Les questionnaires remplis sont à retourner à l'UIP au plus tard le **30 avril 2009**.

Définitions : " minorités " et " peuples autochtones "

Le terme " minorité " tel qu'il est utilisé dans le système des droits de l'homme des Nations Unies renvoie aux minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques citées dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques (résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 47/135 du 18 décembre 1992) et dans l'article 27 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Cette déclaration est aussi applicable aux **peuples autochtones**, en plus de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (résolution de l'Assemblée générale A/61/L.67 du 13 septembre 2007) dont les dispositions s'organisent autour de traits spécifiques communs aux différents peuples autochtones du monde :

- un lien particulier avec les terres et l'environnement,
- des institutions politiques et sociales distinctes, notamment des lois et des systèmes juridiques coutumiers, des traditions et des coutumes culturelles, des pratiques médicales,
- leur propre appréhension/ approche des priorités de développement et une gestion traditionnelle des ressources et autres savoirs

Aucune de ces deux déclarations ne définit les minorités ni les peuples autochtones car il serait impossible de résumer en une définition unique les réalités des divers groupes et communautés concernés. L'organisation des Nations Unies prend plutôt en compte le **principe d'auto-identification** dans son travail sur les peuples autochtones et les minorités.

Il est désormais communément accepté que la reconnaissance du statut de minorité s'appuie :

- sur des **critères objectifs** (par exemple, une position non dominante sur le plan du nombre et/ou du pouvoir politique et des caractéristiques ethniques, culturelles, religieuses ou linguistiques distinctes), ainsi que
- sur des **critères subjectifs d'autodéfinition** (c'est-à-dire la volonté de la part des membres du groupe en question de préserver ces caractéristiques distinctes).

Vous avez des questions ?

Si vous souhaitez des informations supplémentaires ou des conseils sur la façon de remplir le questionnaire, veuillez prendre contact avec:

Andy Richardson (e-mail: andy.richardson@mail.ipu.org; téléphone: +41 22 919 4135) ou Diane Sheinberg (e-mail: diane.sheinberg@undp.org; téléphone: +1.212.906.5075)

Pour contacter l'IUP, utilisez les coordonnées suivantes :

Union interparlementaire
5 chemin du Pommier
1218 Grand-Saconnex
Genève
Suisse

Téléphone : +41 22 919 41 50
Fax: +41 22 919 41 60
E-mail: postbox@mail.ipu.org
Web: <http://www.ipu.org>

Questionnaire

Pays :

Parlement/ Chambre :

Rempli par :

Titre :

E-mail :

Date :

Parlementaires appartenant à des minorités et/ou groupes autochtones

1. Indiquez le nombre des parlementaires qui, à l'issue des dernières élections, s'identifient eux-mêmes comme appartenant à des minorités et/ou groupes autochtones

Procédez à une ventilation par sexe (H : hommes, F : femmes)

Dénomination de la minorité et/ou du groupe autochtone	H	F	Total
1.			
2.			
3.			
4.			

Voir [l'Appendice A](#) pour ajouter des réponses supplémentaires

- 1.1 Veuillez fournir des informations sur le mode de désignation de ces parlementaires

Dénomination de la minorité et/ou du groupe autochtone	Election directe			Election indirecte			Nomination			Sièges réservés			Autre		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
1.															
2.															
3.															
4.															

Voir [l'Appendice A](#) pour ajouter des réponses supplémentaires

- 1.2 Veuillez fournir des informations sur l'affiliation de ces parlementaires à un parti politique

Dénomination de la minorité et/ou du groupe autochtone 1

Nom du parti	H	F	Total
A.			
B.			
C.			
D.			

Dénomination de la minorité et/ou du groupe autochtone 2

Nom du parti	H	F	Total
A.			
B.			
C.			
D.			

Dénomination de la minorité et/ou du groupe autochtone 3

Nom du parti	H	F	Total
A.			
B.			
C.			
D.			

- 1.2 Veuillez fournir des informations sur l'affiliation de ces parlementaires à un parti politique (suite)
Dénomination de la minorité et/ou du groupe autochtone 4

Dénomination de la minorité et/ou du groupe autochtone 4			
<i>Nom du parti</i>	H	F	Total
A.			
B.			
C.			
D.			

Voir l'Appendice A pour ajouter des réponses supplémentaires

- 1.3 Veuillez fournir des informations sur le type de système électoral dans le cadre duquel ces parlementaires ont été élus

<i>Dénomination de la minorité et/ou du groupe autochtone</i>	<i>Scrutin majoritaire</i>			<i>Scrutin proportionnel</i>			<i>Autre</i>		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
1.									
2.									
3.									
4.									

Voir [l'Appendice A](#) pour ajouter des réponses supplémentaires

Règles et procédures électorales

2. Existe-t-il des mesures spéciales inscrites dans le droit visant à assurer ou faciliter la présence au Parlement de parlementaires appartenant à des minorités et/ou groupes autochtones? (sièges réservés, quotas, nominations, exemption de seuils électoraux, découpage de circonscriptions, etc.)

Oui Non

Si oui : quelles sont les mesures spéciales en vigueur?

(cochez toutes les réponses nécessaires)

<i>Mesure spéciale</i>	<i>Détail comprenant le nombre de sièges</i>	<i>Quand cette mesure a-t-elle été mise en place?</i>	<i>Source (constitution, droit électoral, etc.)</i>
Sièges réservés			
Quotas			
Nominations			
Exemption des seuils électoraux			
Découpage de circonscriptions			
Autre, veuillez préciser			

Détaillez les mesures spéciales

2.1 Ces mesures spéciales ont-elles été modifiées depuis leur mise en place?

Oui Non

Si oui : indiquez la date et la raison de la dernière modification

2.2 Ces mesures spéciales ont-elles fait l'objet d'une évaluation?

Oui Non

Si oui : donnez des détails (résultats, conclusions et décisions).

3. Existe-t-il des mesures visant à encourager les partis politiques à promouvoir les candidatures de minorités et/ou groupes autochtones?

(mesures inscrites dans le droit ou autre forme de recommandation)

Oui Non

Si oui : Source (constitution, droit électoral, etc.)

Détaillez ces mesures spéciales

4. Existe-t-il des restrictions légales à la formation de partis politiques sur la base de l'identité ethnique, culturelle, religieuse ou linguistique?

Oui Non

Si oui : Source (constitution, droit électoral, etc.)

Détaillez ces restrictions

5. Existe-t-il des exigences linguistiques susceptibles de limiter les candidatures aux élections?

Oui Non

Si oui : Source (constitution, droit électoral, etc.)

Détaillez ces exigences

6. Veuillez fournir toutes les autres informations pertinentes en rapport avec des règles et procédures électorales visant à assurer ou faciliter la présence de parlementaires appartenant à des minorités et/ou groupes autochtones

Règles et procédures parlementaires

7. Les règles et procédures parlementaires comprennent-elles explicitement des dispositions en rapport avec la participation de parlementaires issus de minorités et/ou groupes autochtones?

Oui Non

Si oui : de quel genre de disposition s'agit-il?

(cochez toutes les réponses nécessaires)

<i>Disposition</i>	<i>Date d'adoption</i>
Application d'un seuil inférieur pour les initiatives législatives portant sur les questions de minorités ou de populations autochtones	
Veto sur certains types de projets de loi	
Vote à la majorité qualifiée	
Allocation spécifique sur le budget parlementaire	
Autre, veuillez préciser	

Source (Règlement de procédure, etc.) :

Précisez ces dispositions

8. Les règles et procédures parlementaires comprennent-elles des dispositions faisant explicitement référence au respect des droits et coutumes des groupes minoritaires ou autochtones (par exemple : horaires des séances, langue/ comportement/ symboles, jours fériés légaux, acceptation des coutumes et habits traditionnels)

Oui Non

Si oui : Source (Règlement de procédure, etc.)

Précisez ces dispositions

9. Plusieurs langues sont-elles utilisées dans le cadre des procédures parlementaires?

Oui Non

Si oui : indiquez quelles langues et à quel moment il est possible de les utiliser

<i>Langue</i>	<i>En plénière</i>	<i>En commission</i>	<i>Comptes rendus écrits</i>	<i>Autre (veuillez préciser)</i>
1.				
2.				
3.				
4.				

Voir [l'Appendice A](#) pour ajouter des réponses supplémentaires

Veuillez ajouter ici toutes les autres informations que vous jugez pertinentes en rapport avec l'utilisation des langues dans votre parlement, y compris dans le cadre de la diffusion d'émissions parlementaires ou sur le site web du Parlement

10. Le Parlement a-t-il mis en œuvre l'une ou l'autre des actions suivantes?

<i>(cochez toutes les réponses nécessaires)</i>	
<input type="checkbox"/>	Formation spéciale à l'intention des parlementaires sur l'ouverture du Parlement à tous
<input type="checkbox"/>	Formation spéciale à l'intention du personnel parlementaire sur l'ouverture du Parlement à tous
<input type="checkbox"/>	Diffusion d'informations sur les questions liées aux minorités et/ou groupes autochtones
<input type="checkbox"/>	Célébration de la journée internationale des peuples autochtones (9 août)
<input type="checkbox"/>	Mise à disposition dans la bibliothèque du Parlement d'informations pertinentes et actualisées sur les questions des minorités et/ou des populations autochtones
<input type="checkbox"/>	Mise en place d'une stratégie médiatique ou d'un programme de sensibilisation facilitant la communication et la discussion des questions de minorités et/ou de populations autochtones
<input type="checkbox"/>	Autre, précisez

Veillez fournir un maximum d'informations sur ces activités

11. Votre parlement a-t-il adopté l'une ou l'autre des mesures ci-dessous afin de favoriser un recrutement sans exclusive du personnel parlementaire?

<i>(cochez toutes les réponses nécessaires)</i>	
<input type="checkbox"/>	Document écrit développant une politique d'égalité des chances
<input type="checkbox"/>	Document écrit définissant un processus de recrutement exempt de discrimination
<input type="checkbox"/>	Politique prévoyant des mesures positives/ volontaristes pour favoriser l'embauche de personnel appartenant à des minorités et/ou groupes autochtones
<input type="checkbox"/>	Autres procédures administratives visant à promouvoir l'ouverture aux minorités et peuples autochtones (par exemple : commission sur la diversité, pratiques d'embauche)?

Veillez fournir des informations complémentaires sur ces activités

12. Veuillez ajouter ici toutes les autres informations que vous jugez pertinentes en rapport avec des règles et procédures parlementaires visant à faciliter la participation de parlementaires membres de minorités et/ou groupes autochtones

Participation des minorités et/ou groupes autochtones aux travaux du parlement

13. Existe-t-il un organe parlementaire spécifiquement chargé de traiter les questions liées aux minorités et/ou groupes autochtones?

(Remarque : le terme " organe parlementaire " recouvre ici toutes les commissions, comités, sous-commission, sous comité, etc.)

Oui Non

Si oui : Nom de l'organe

Précisez les principales fonctions de cet organe

14. Le Parlement est-il dans l'obligation d'organiser une consultation avec les minorités et/ou groupes autochtones dans certaines circonstances?

Oui Non

Si oui : Source (Règlement de procédure, etc.) :

Précisez les circonstances et la nature de l'obligation

15. Veuillez indiquer comment le Parlement consulte les minorités et/ou groupes autochtones en dehors du Parlement

(par exemple : rencontre d'organisations de la société civile, demandes de propositions à des groupes clés)

16. Quelle est la fréquence des débats pléniérs portant sur les questions de minorités et/ou des populations autochtones?

Fréquence régulière Seulement lorsqu'un problème se pose Jamais Autre

